

désir de travailler au développement des intérêts les plus importants du pays.

Avant de reprendre mon siège, je désire, M. l'Orateur, remercier la Chambre de la patiente attention et de la bienveillante indulgence qu'elle a eues pour mes remarques.

M. BLAKE. Ce n'est pas mon intention de prolonger beaucoup les débats sur l'adresse, avant que la Chambre ait à s'occuper d'affaires.

C'est maintenant la pratique, excepté dans des circonstances exceptionnelles, de clore les débats sur l'adresse le plus tôt possible, et je pense que cette pratique est conforme à l'intérêt public et favorise l'expédition des affaires. Cette pratique convient surtout dans une occasion comme la présente, lorsque plusieurs sujets, auxquels il est fait allusion dans le discours du trône, et plusieurs autres questions qui ont attiré l'attention publique durant la vacance et doivent également attiré l'attention du parlement, requièrent, pour être discutés profitablement, la production de documents, dont, je l'espère, la Chambre aura bientôt communication.

Devancer cette discussion serait maintenant plus qu'inutile. Je n'ai pas l'intention, en conséquence, de suivre l'exemple donné par l'honorable député qui vient de parler. Il me sera, cependant, permis d'adresser mes félicitations aux honorables messieurs qui ont proposé l'adresse en réponse au discours du trône, pour la manière dont ils se sont acquittés de leur tâche.

Mon honorable ami de Beauharnois, M. Bergeron, a dit qu'il était un jeune homme. S'il a cette qualité enviable, il a aussi le rare avantage d'être un ancien politicien, parce qu'il s'est trouvé avec nous, ici, depuis quelques années, et nous savons aussi que ses services publics n'ont pas commencé avec son entrée au parlement. Je ne pense donc pas que mon honorable ami ait besoin de solliciter l'indulgence de la Chambre quand il veut exprimer ses vœux et ses sentiments dans la présente occasion.

Pour ce qui regarde l'honorable député de Northumberland-ouest, il m'excusera si je m'abstiens maintenant de m'engager avec lui dans une controverse concernant l'exactitude historique de sa revue rétrospective, ou la position du gouvernement sur les questions du jour.

Le temps convenable pour cela viendra plus tard et l'honorable monsieur modifiera peut-être, avant la fin de la session, ses vœux sur quelques-uns des sujets qu'il a traités, si, comme je l'espère, les arguments n'ont pas perdu tout empire sur lui.

Nous nous réjouissons aussi sincèrement que qui que ce soit de l'amélioration de nos affaires et de cette prospérité qui règne dans le pays. Nous nous réjouissons aussi en voyant que les honorables messieurs de la gauche comprennent mieux les causes de cette prospérité.

Autrefois, les ministres nous disaient que la prospérité était due, dans une faible mesure seulement, à l'abondance des produits agricoles, et ils étaient assez bons de risquer pour cela quelques paroles de louanges et de remerciements à l'adresse de la Providence, mais pour le reste, qui, suivant eux, embrassait beaucoup plus, ils réclamaient pour eux-mêmes les bénédictions. L'honorable ministre des finances a nié il y a un instant, que le gouvernement se soit attribué le mérite de tout ce qui est arrivé, et il a cité à l'appui le fait qu'un jour d'actions de grâces avait été institué récemment pour remercier la Providence de ses bienfaits.

Ceci, M. l'Orateur, est à peu près la proportion : c'est à dire, une journée pour Dieu et les 364 autres jours pour le ministère.

Mais cette fois-ci, je suis heureux de voir que la prospérité croissante, sous ses aspects divers, est attribuée au Dispensateur de tout bien et non, je le présume, au ministre des finances.

Je crois, d'un autre côté, que les tableaux du commerce et de la navigation démontreront très clairement la convenance d'attribuer ce bienfait à la Providence. Ils prouveront, comme le feront aussi d'autres faits, que cette prospérité

M. GUILLET

est due à un changement économique dont il a été parlé souvent et que nous partageons en commun avec plusieurs autres pays. Là est tout le secret de l'amélioration que nous constatons dans notre pays.

Le discours du trône, tout naturellement, contient une allusion quelque peu étendue aux affaires du Nord-Ouest, et il nous apprend que deux choses sont nécessaires pour ce qui regarde la population sauvage.

Nous avons, il y a une couple d'années, mis l'administration sur ces gardes, lorsqu'elle nous a annoncé que, vu le manque d'un approvisionnement suffisant, il devenait nécessaire de dépenser un montant considérable pour empêcher cette population de mourir de faim. Nous lui avons dit que bien que cette dépense fût inévitable, la manière de procéder, qu'elle adoptait, constituait, cependant, un précédent qui nous conduirait infailliblement à la réinsertion de ce crédit dans le budget de plusieurs années à venir.

De fait, ce crédit est réapparu l'année suivante, mais on nous assura qu'il était nécessaire à cause de circonstances exceptionnelles. Cependant, deux années d'expérience, données à ces enfants des prairies et de la forêt, dont l'honorable monsieur a parlé en termes si flatteurs, les a convaincus que s'ils ne chassent pas, ils recevront du gouvernement, du bœuf et du pain, et ces deux années d'expérience ont en même temps convaincu le gouvernement qu'il doit maintenant considérer comme faisant partie de sa politique le soin d'approvisionner ces enfants de la forêt pendant plusieurs années à venir, ou jusqu'à ce qu'ils aient appris à cultiver la terre pour en tirer leur nourriture.

L'honorable monsieur a aussi annoncé que nous aurons en outre l'obligation d'exercer sur eux une surveillance plus grande que par le passé et que nous serons, pour cela, tenus de doubler l'effectif de la police à cheval, tout en les faisant heureux et contents en les nourrissant.

Voilà, sans doute, des considérations et des mesures politiques, dont la sagesse pourrait bien être mise en doute, quand on aura à discuter les circonstances et les faits que l'honorable monsieur sera appelé à expliquer plus tard. Mais c'est certainement un fait grave, pour ce qui regarde le développement du Nord-Ouest, que nous soyons appelés, dans le même temps, à nourrir la population aborigène de cette région.

On nous dit qu'il y a un très grave danger de collision qui requièrera des mesures répressives et le maintien d'une troupe considérable pour protéger les colons.

Le discours du trône, tout en faisant longuement allusion au Nord-Ouest, comme je viens de le montrer, est cependant remarquable par ses omissions à l'égard de cette partie du pays.

A la fin de la dernière session, alors qu'il était devenu impossible de discuter convenablement aucune mesure, lorsqu'il n'y avait plus qu'un très petit nombre de membres présents, on présenta à la Chambre un projet de loi modifiant la situation du Manitoba, étendant ses frontières et sa superficie. Nous avons prétendu qu'il eût été plus convenable de soumettre alors un projet complet. Nous croyions évident que le réajustement des frontières du Manitoba, en donnant à cette province l'étendue proposée, signifiait en même temps un réajustement financier, et qu'il serait à propos de soumettre des propositions qui, par un accord entre le gouvernement fédéral et celui du Manitoba, seraient soumises à la législature et définitivement adoptée par elle.

Il me paraît évident qu'en étendant les frontières du Manitoba, comme on le veut, on laisse ouverte une autre importante question que l'on a, je l'espère, l'intention de soumettre à cette législature.

Se peut-il qu'un arrangement n'ait pas encore été conclu ? Se peut-il que la question soit encore ouverte ? Se peut-il que la politique du gouvernement, au sujet du réajustement financier pour Manitoba, ne soit pas encore déterminée ? Pourquoi donc n'est-elle pas mentionnée dans le discours du trône ?